



RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE



**ASPIRAVI
BEAUMONT
13/10/2026**

Public



Modérateur
cadre - animer - échanger

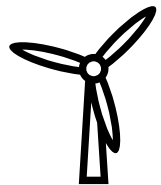


Cadrer
Animer
Permettre des échanges constructifs

Pascal
FRANÇOIS

Public





QUI EST QUI ?

Présidence de la séance

BRUNO LAMBERT

Bourgmestre de la commune de
Beaumont

Porteur de projet

ASPIRAVI

Romain Leroy - Business Development Manager
Xavier Houdry - Business Development Manager
Wallonie
Maxime Vandeputte - Business Development
Manager

Bureau désigné pour réaliser l'étude d'incidences sur l'environnement (EIE)

SERTIUS

Gilles Delfosse, Environmental Consultant

TIMING

19H00 - 19H30

PRÉSENTATION DU PROJET & PRINCIPES
DE L'ÉTUDE D'INCIDENCES SUR
L'ENVIRONNEMENT (EIE)

19H30 - 20H30

QUESTIONS / RÉPONSES



POURQUOI UNE RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE ?

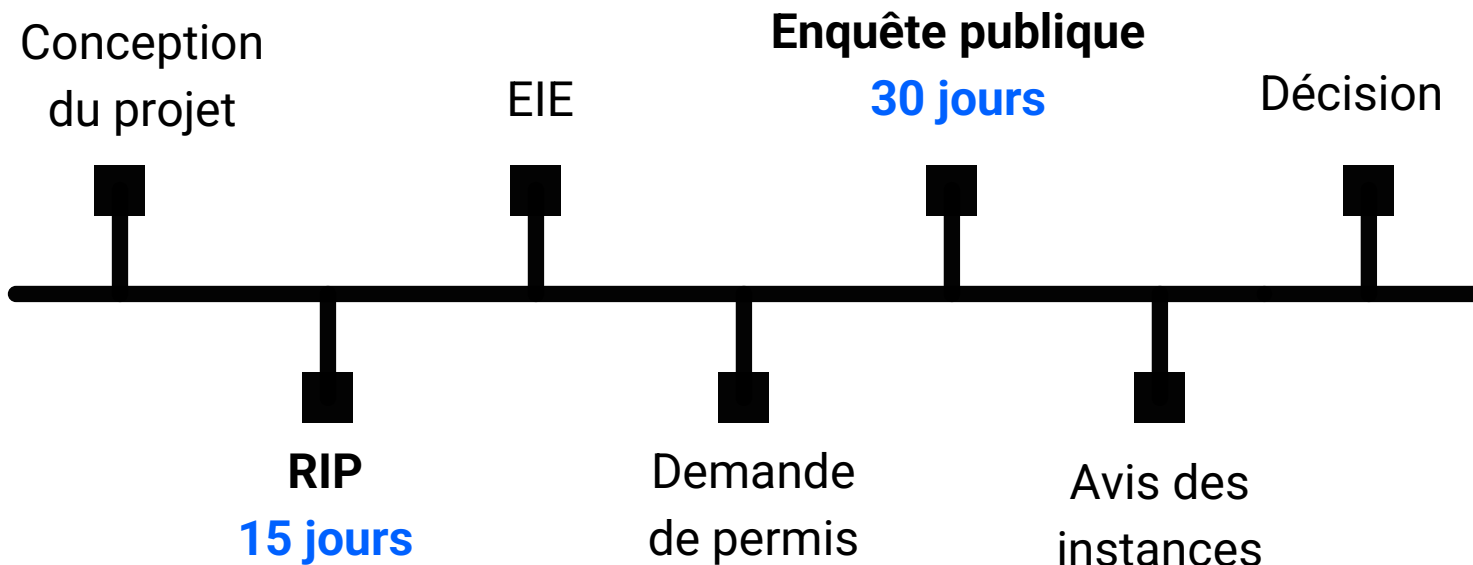
Permettre au demandeur
de présenter son projet au public

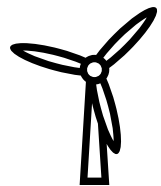


Permettre au public de

- s'informer émettre ses observations et suggestions
- présenter des alternatives techniques pouvant être raisonnablement envisagées par le demandeur
- mettre en évidence des points particuliers à aborder lors de la réalisation de l'EIE

ETAPES DE LA PROCÉDURE DE PERMIS





EXPRIMEZ-VOUS



Dans un délai de 15 jours après la
RIP, soit jusqu'au 28/10/2026

Toute personne peut adresser

- ses observations
- ses suggestions
- ses demandes de mise en évidence de points particuliers
- ou d'éventuelles alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées

Par écrit



AU COLLÈGE COMMUNAL DE BEAUMONT

En précisant son nom,
son adresse et le projet
concerné

Courrier postal
Service Urbanisme
Grand Place, 11
6500 Beaumont

Email
delphine.lonnoy@beaumont.be

+ ADRESSER UNE COPIE **AU
PORTEUR DE PROJET** qui la
communiquera sans délai à
l'auteur de l'EIE

Courrier postal
Aspiravi
A l'attention de Romain Leroy
President Kennedypark 8A/1
B-8500 Courtrai

Email
info@aspiravi.be

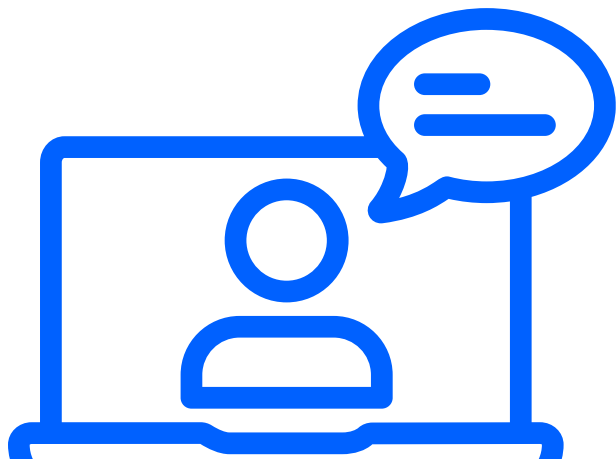


INFORMATIONS OFFICIELLES

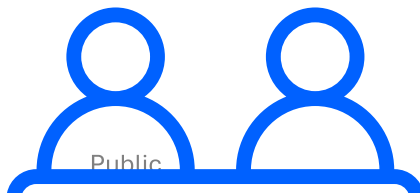
Le PV de la réunion peut être
demandé auprès de
l'administration communale

A partir du 14/10/2026, la captation vidéo des
présentations du projet et de l'EIE ainsi que le
fichier sonore de l'ensemble de la RIP seront
disponibles pour une durée de 15 jours via l'URL

<https://www.aspiravi.com/fr/projects/beaumont-n40>



PLACE AUX PRÉSENTATIONS...



Public



Le groupe Aspiravi

PIONNIERS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

100% belge

énergie 100 % verte et locale

1 776 MW de puissance installée

90+ employés motivés

94 communes actionnaires

13 200 citoyens-coopérants

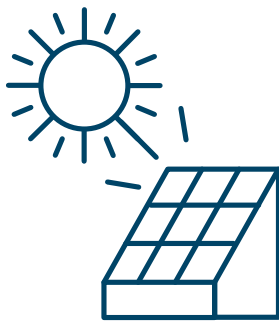
Nos technologies

nous développons, construisons, produisons et vendons.



ÉOLIEN

onshore & offshore



SOLAIRE

panneaux & agrivoltaïque



BIOMASSE



BATTERIE

En chiffres

 **1 776 MW**
de puissance installée totale

 **261**
éoliennes onshore

 **172**
éoliennes offshore

 **2**
centrales de biomasse

2,47 millions
tonnes d'émissions de CO₂
évitées/an

1,99 million
familles/an

13 200
citoyens-coopérants

Projets Belgique – Wallonie



24

éoliennes en exploitation

112

éoliennes en procédure



Parc de Saint-Ode (2023)



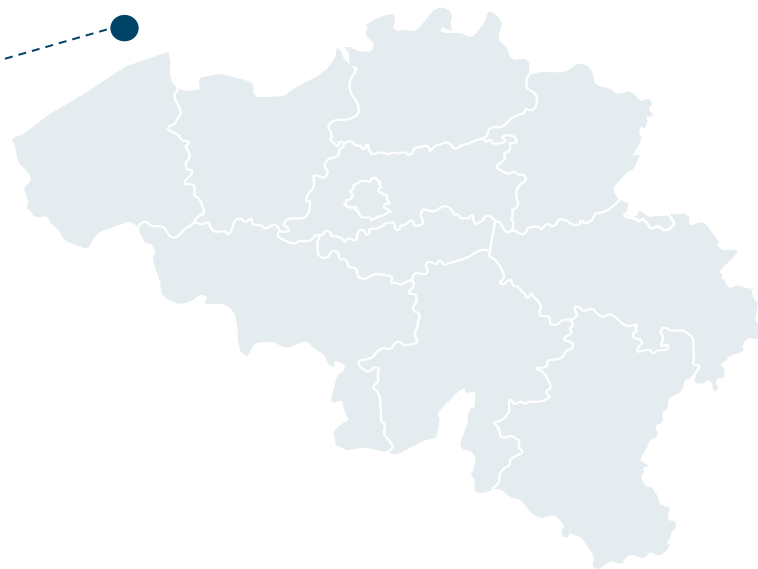
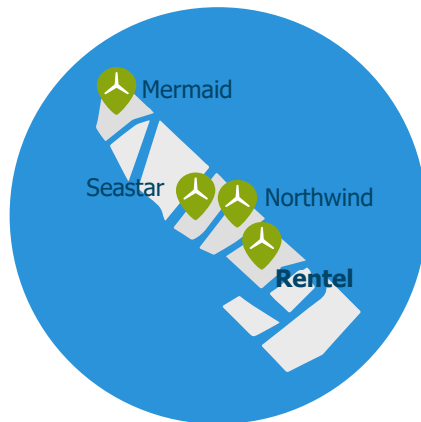
Parc du Roeulx (2019)

Projets Belgique – Offshore

1,012^{MW}
De puissance installée
totale

172
éoliennes

1,370,000
Familles/an



Projet Belgique – Batterie

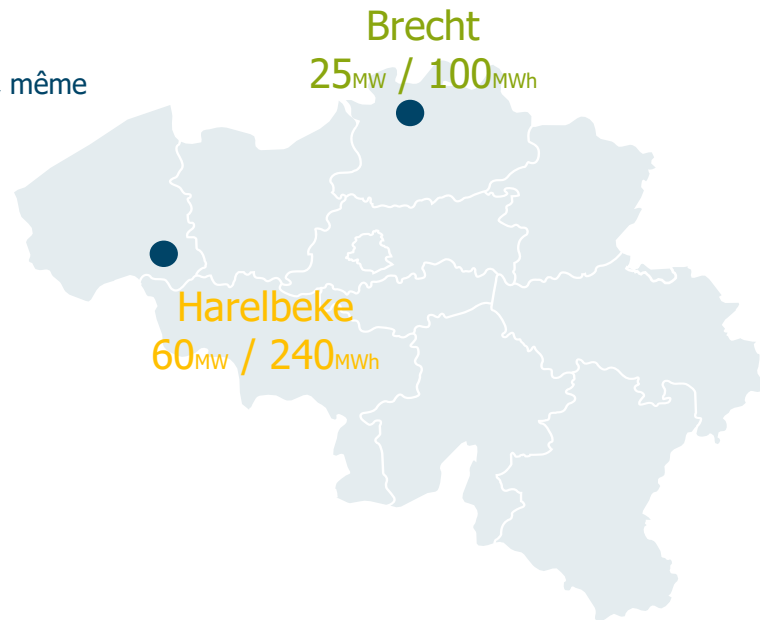
Les projets de batteries jouent un rôle crucial dans la transition énergétique.

Ils garantissent que l'énergie renouvelable reste toujours disponible, même pendant les heures de pointe ou les fluctuations de production.

En stockant efficacement l'énergie verte, nous renforçons la stabilité et la résilience de notre système énergétique.

Puissance installée: 25MW / 100MWh à Brecht

Puissance récemment mise en service: 60MW / 240MWh à Harelbeke



Aspiravi International



Espagne

Éolien, solaire, agrivoltaïque



France

Éolien, solaire, agrivoltaïque



Bosnie-Herzégovine

Éolien onshore



Écosse

Éolien offshore



Curaçao

Éolien onshore

Aspiravi Energy B2B



Depuis 2022

début de la vente d'énergie verte
à de grands consommateurs commerciaux B2B.



Google

DECATHLON

HAROL

d'arta
frozen food
it's a green green world



Consommation minimale de 5 GWh/an.

Public





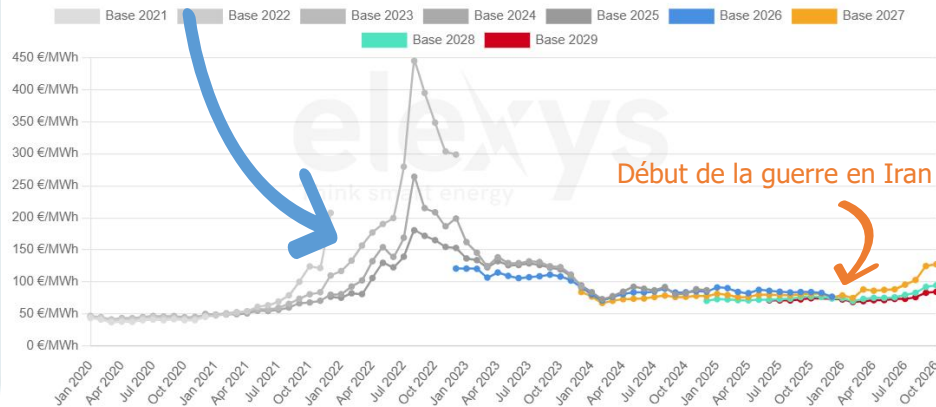
Avant projet Beaumont - N40

Les crises énergétiques : un choc pour tous les Wallons

Début de la guerre en
Ukraine
explosion des prix de
l'électricité

GRAPHIQUE

ICE Index (BE Power) © Elexys



Entre janvier et octobre 2022, les prix de gros de l'électricité ont été multipliés par 5. Les ménages ont vu leurs factures annuelles dépasser 3 000 € en moyenne.

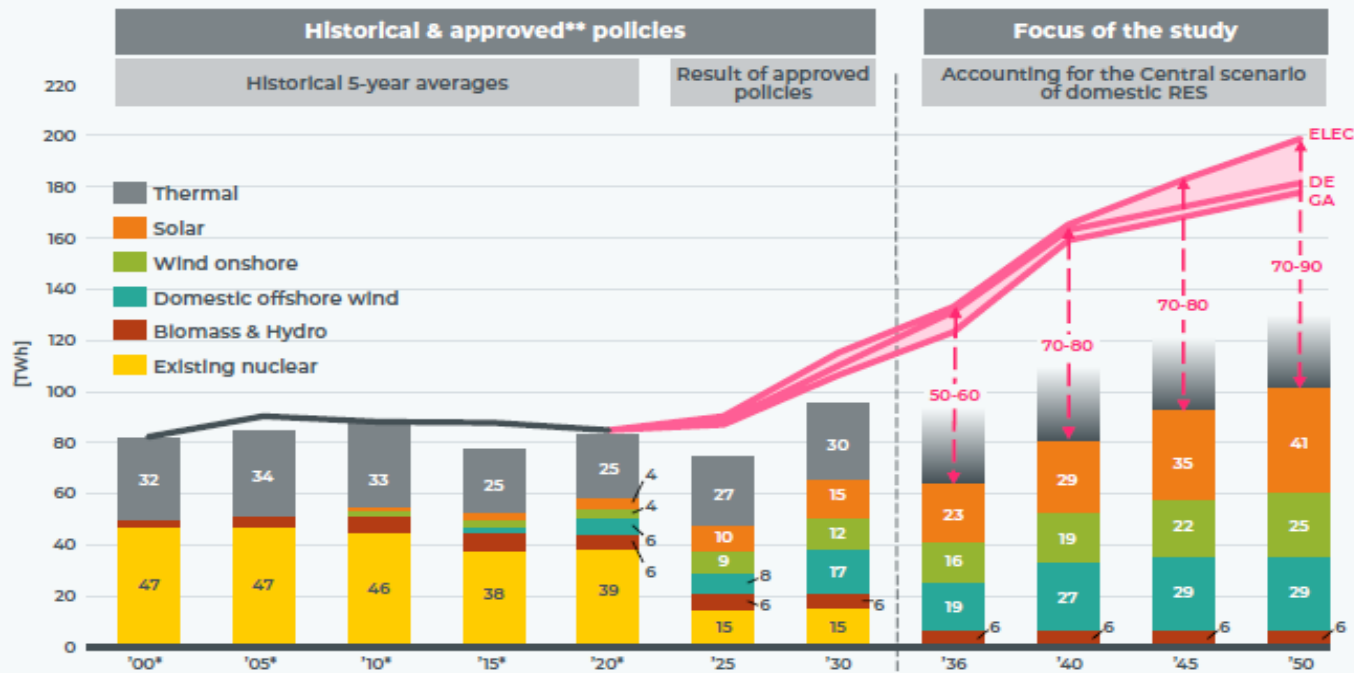


71 % de l'énergie consommée en Belgique est importée. Les tensions géopolitiques ont révélé la fragilité de cette dépendance.



Chaque MWh produit en Wallonie par le vent, le soleil ou la biomasse est un MWh **non dépendant du marché international**. Les renouvelables participent à la stabilisation des prix sur le long terme.

La consommation électrique va doubler d'ici 2050

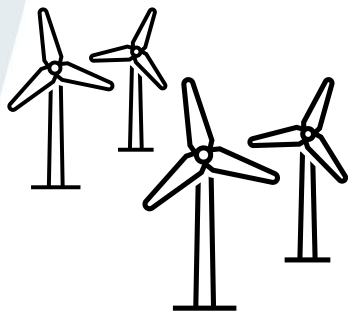


* For year X, the 5-year average in the range [X-2,X+2] is shown instead

** Approved policies: Extension of offshore wind in Belgium to 5,8 GW, extension of D4/T3 for 10 years, National/Regional energy climate plans (domestic RES, electrification, energy efficiency...), CRM

Objectif wallon 2030

Aujourd'hui :
1 661 MW
Installés



= 625
éoliennes en
activité

Objectif 2030
2500 MW
d'éolien terrestre

+ 170
MW/an



34
Nouvelles
éoliennes par an

**Plan Air Climat Energie
2030**
Gouvernement Wallon
Confirmé sous cette législature

Public

**Un cap pour notre
indépendance
énergétique**



Moins de dépendance
aux importations
(gaz, pétrole et uranium)



Moins d'émissions de
CO₂

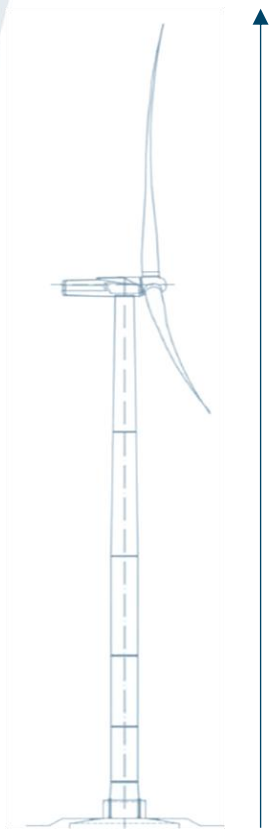


Des retombées locales
et une énergie
produite ici



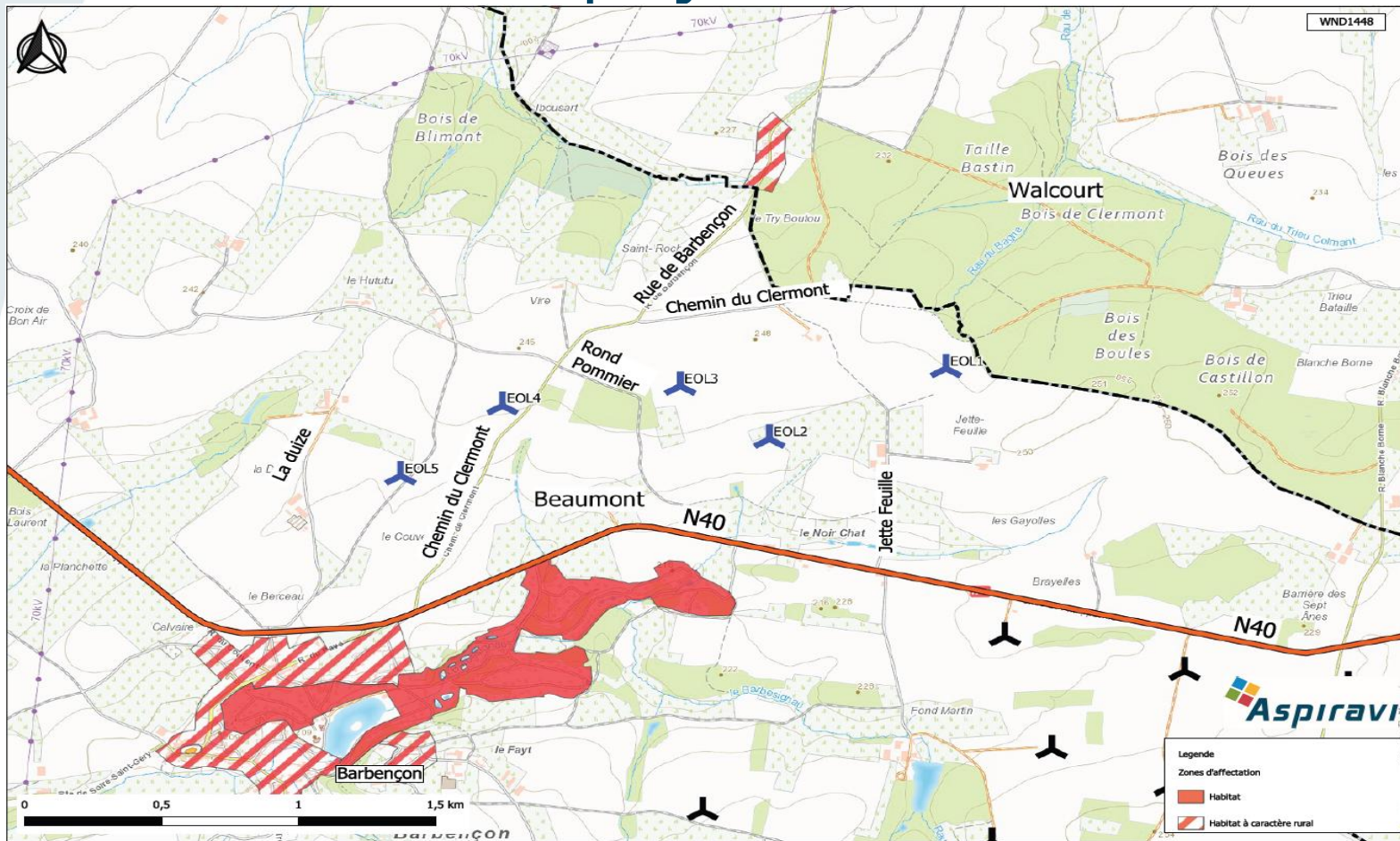
72% des riverains
favorable à l'éolien
(IPSOS 2026)

Caractéristiques du projet

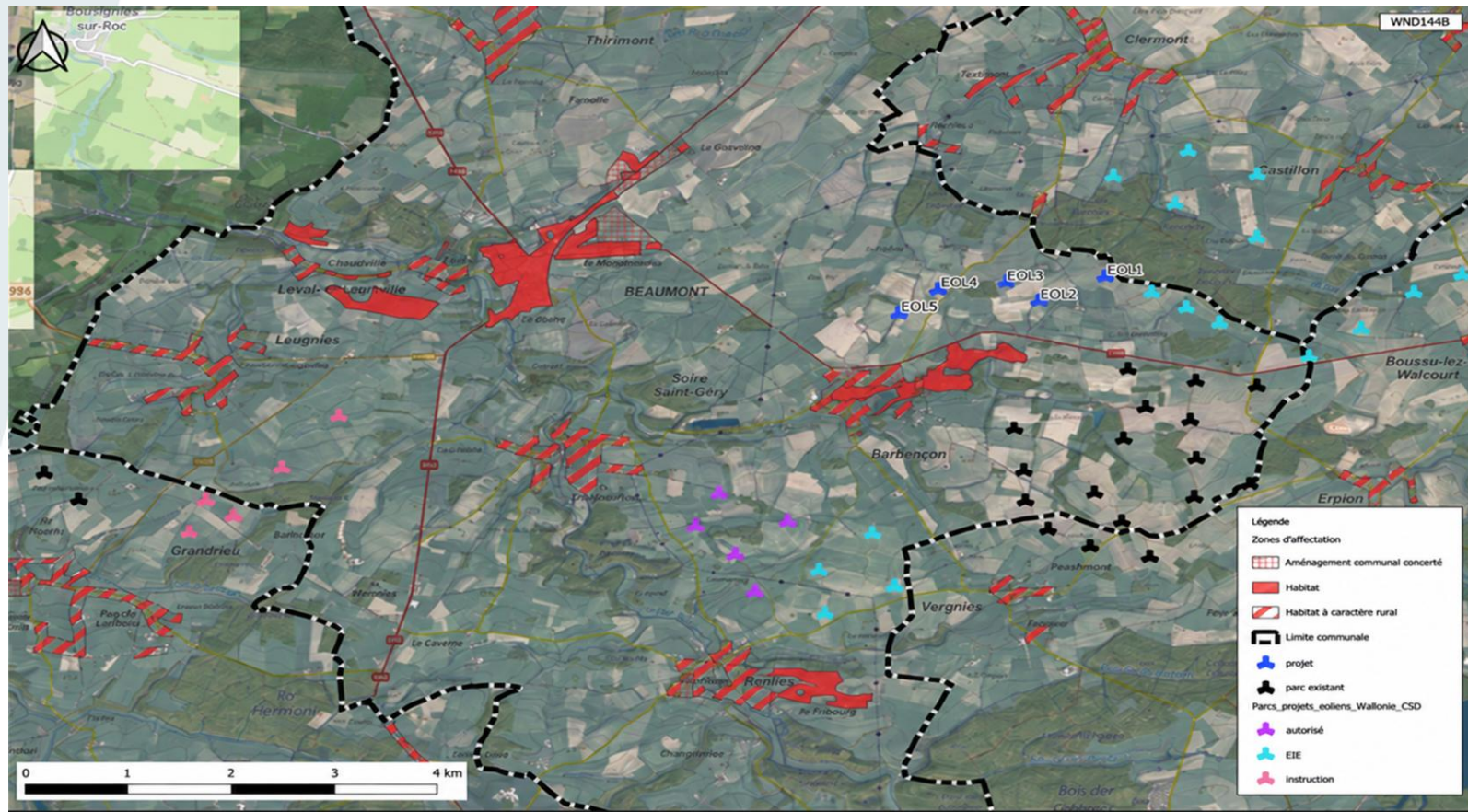


**Hauteur
totale : max
200m**

- Projet de **5** éoliennes
- Hauteur totale : max 200m
- Puissance unitaire : **4 à 7 MW** en fonction du modèle considéré
- Production estimée à **58.000 MWh** soit **16.500** ménages



Situation



Pourquoi ce site mérite-t-il d'être valorisé ?

Limitations des incidences paysagères :

- ✓ Prolongation d'un parc existant
- ✓ Le projet souligne le relief du paysage (CoDT)
- ✓ Visibilité restreinte du projet depuis les villages environnant et la présence d'une forêt à l'est

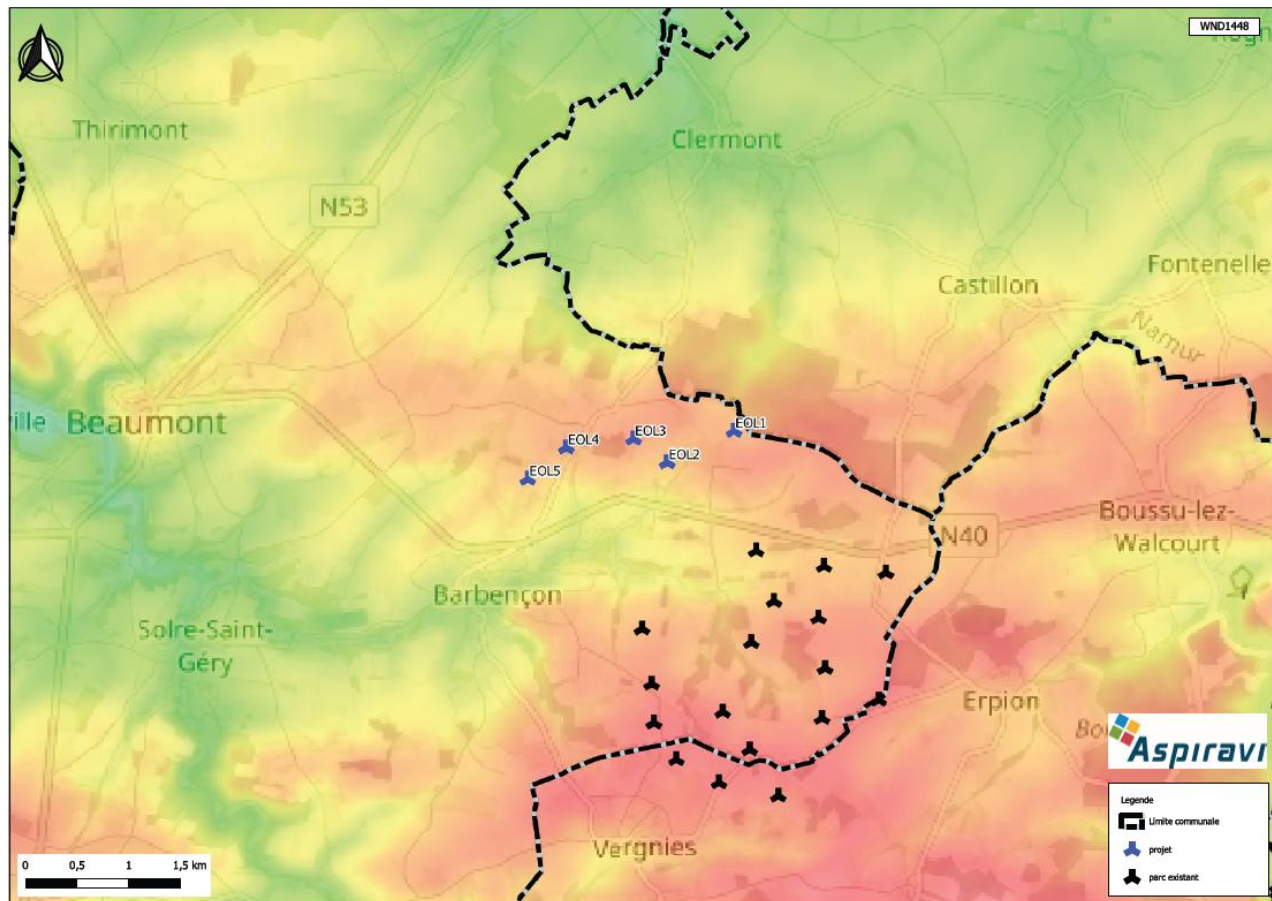
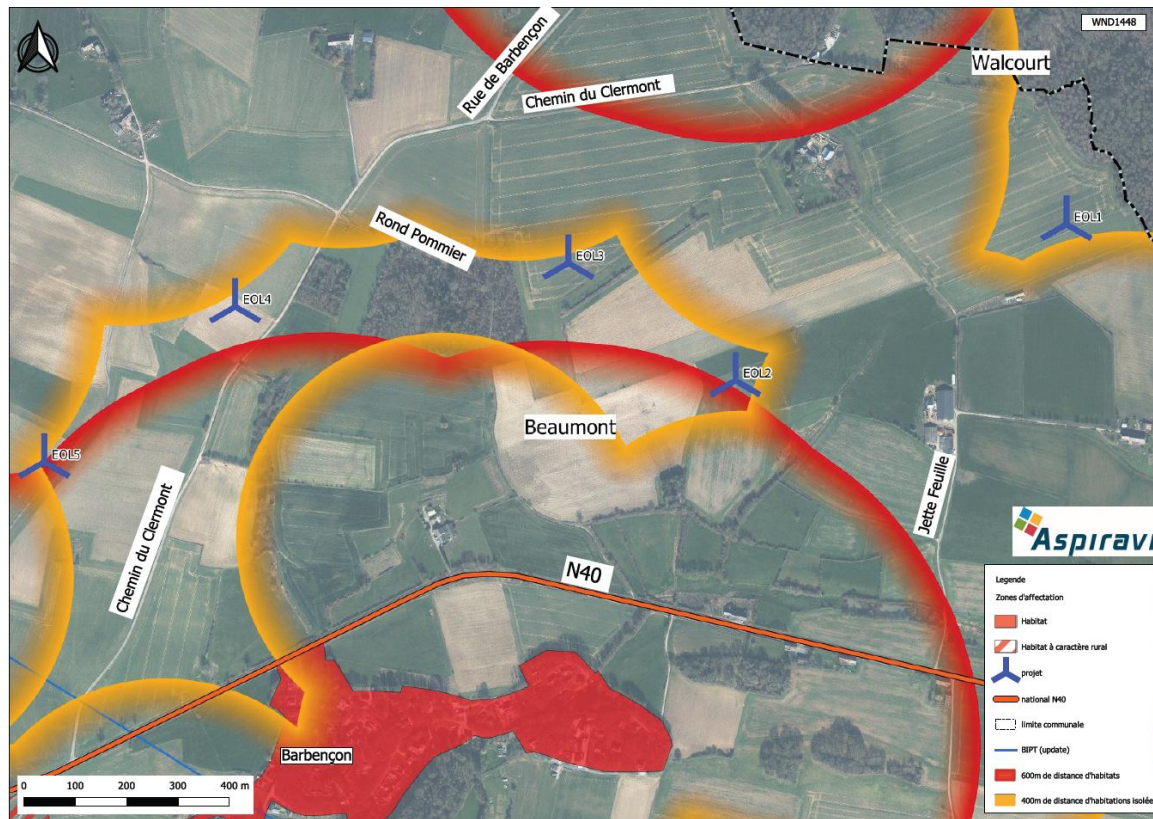


Illustration des contraintes techniques et réglementaires

Cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Région Wallonne – En évolution :

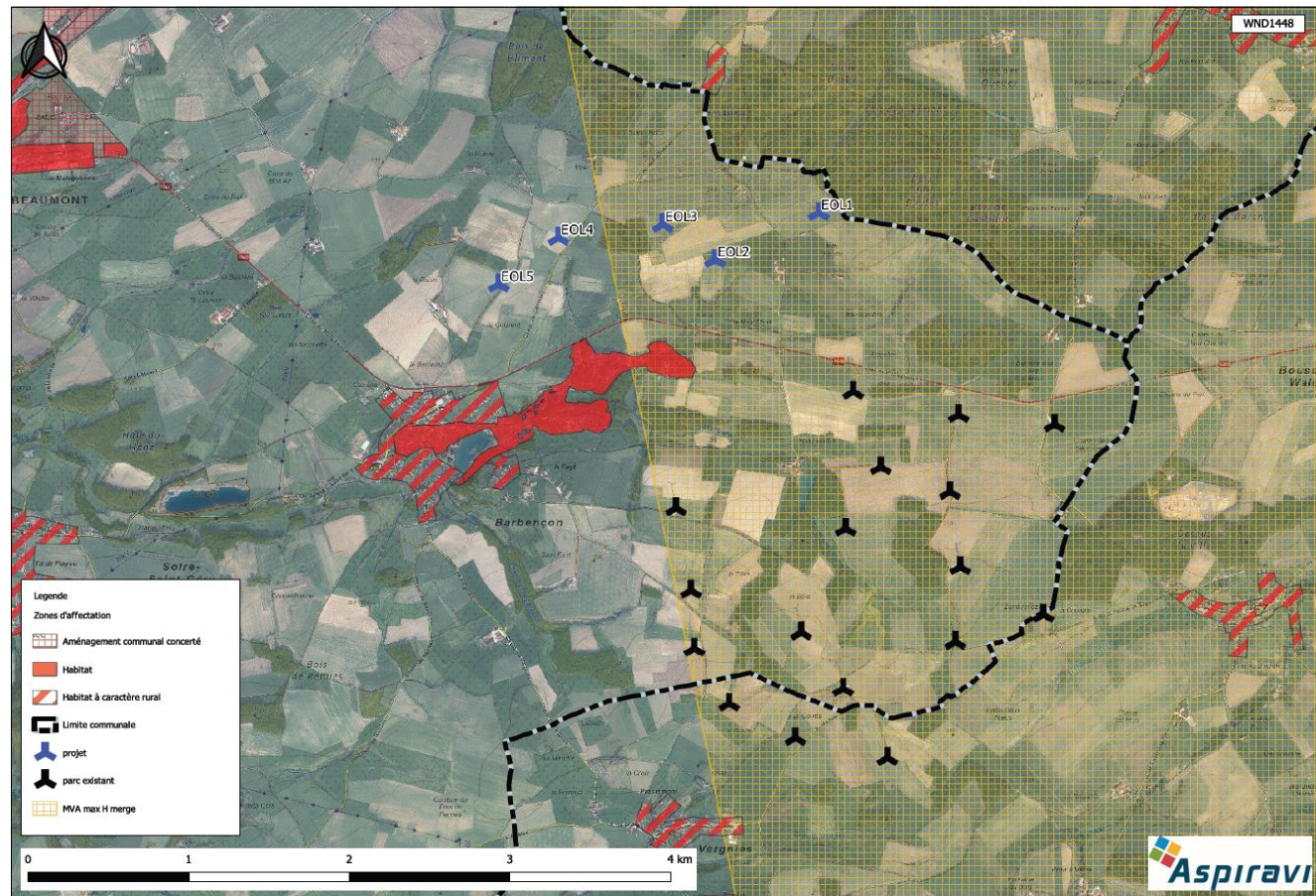
- ✓ Respect d'une distance équivalente à $500\text{m} + \frac{1}{2}$ fois la hauteur totale de l'éolienne par rapport aux zones d'habitat
- ✓ Minimum de 400m pour les habitations isolées



Limitation aéronautique

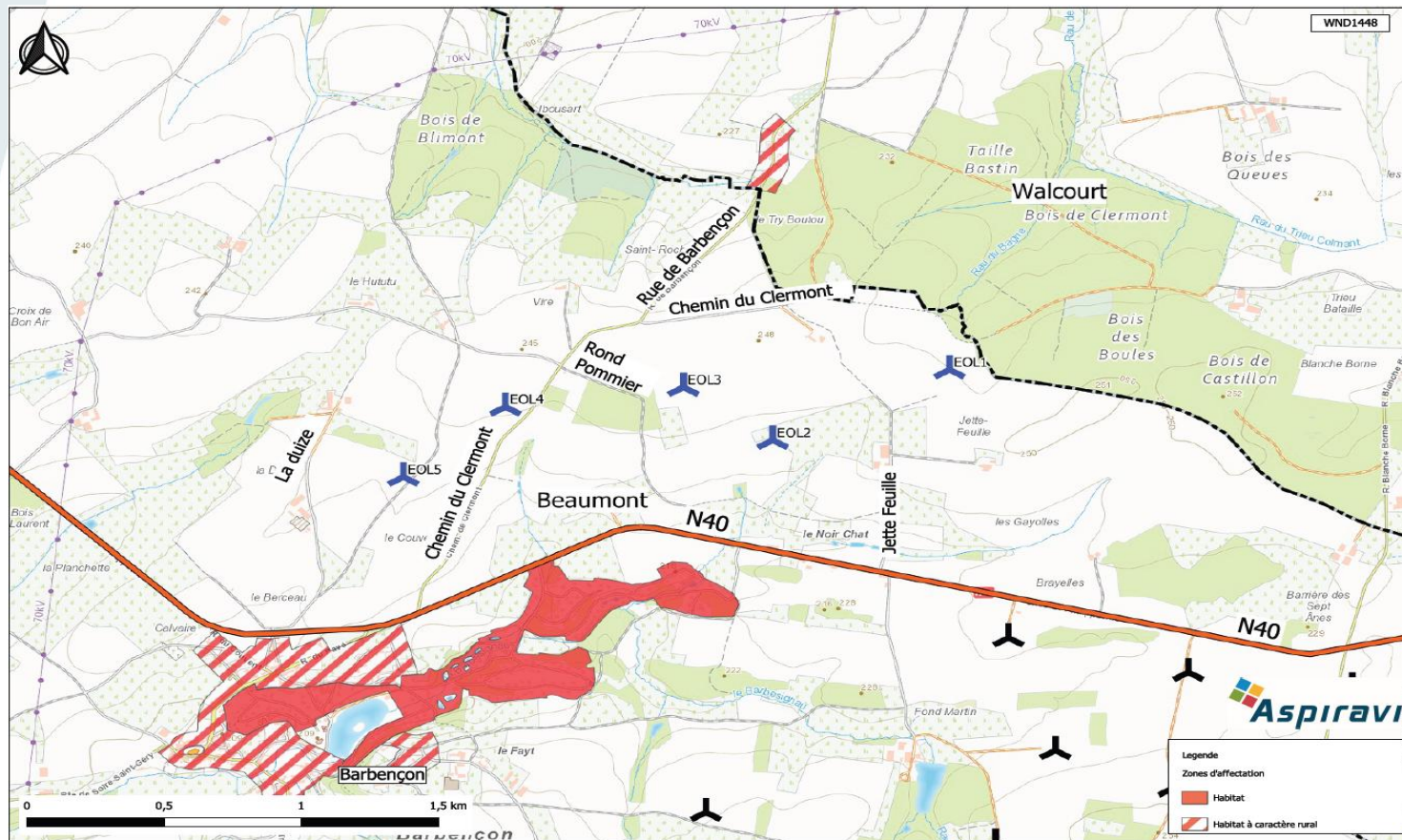
La présence de la proximité d'un radar impose une limitation des hauteurs :

- Les éoliennes 1,2 et 3 sont limitées entre 180m et 190m
- Les éoliennes 4 et 5 n'ont pas limitation aéronautique mais seront limitées à 200m afin d'avoir une cohérence visuelle



Photomontage depuis le Nord du projet (Hututu)





Participation citoyenne

- Projet ouvert à la **participation citoyenne** :
 - Soit via une **coopérative à ancrage local à travers un financement participatif**.
 - Toutes demandes de participation au projet doit être envoyée par écrit à l'adresse e-mail suivante: **info@aspiravi.be**
 - Par le biais d'une des **coopératives avec lesquelles Aspiravi travaillent**
 - ✓ **13.200 coopérateurs**

Les riverains investissent aussi grâce à nos sociétés coopératives

Qu'investit un riverain ?

 **MIN. 1 action:** € 125

 **MAX. 40 actions:** € 5.000



Pour quel profit : 3% en 2025

aspiravi-ensemble@hefboom.be | Tél. 02 265 01 59

www.aspiravi-ensemble.be

Je reste à votre entière disposition si vous souhaitez me contacter :

❑ romain.leroy@aspiravi.be

❑ 0471420344



Projet éolien à Beaumont

Etude d'Incidences sur l'Environnement

Réunion d'information
préalable du public

13 octobre 2026

LE BUREAU D'ÉTUDE SERTIUS

- ✓ **Expertise dans plusieurs domaines**
 - **Environnement** (EIE, ISO, etc.) ;
 - **Juridique** (conseils, recours, etc.)
 - **Sol** (Investigation et assainissement)
 - **Sécurité** (risque industriel, SEVESO, etc.)

- ✓ **Actif dans les 3 régions de Belgique**

- ✓ **Agrée EIE et Sol en Région wallonne**



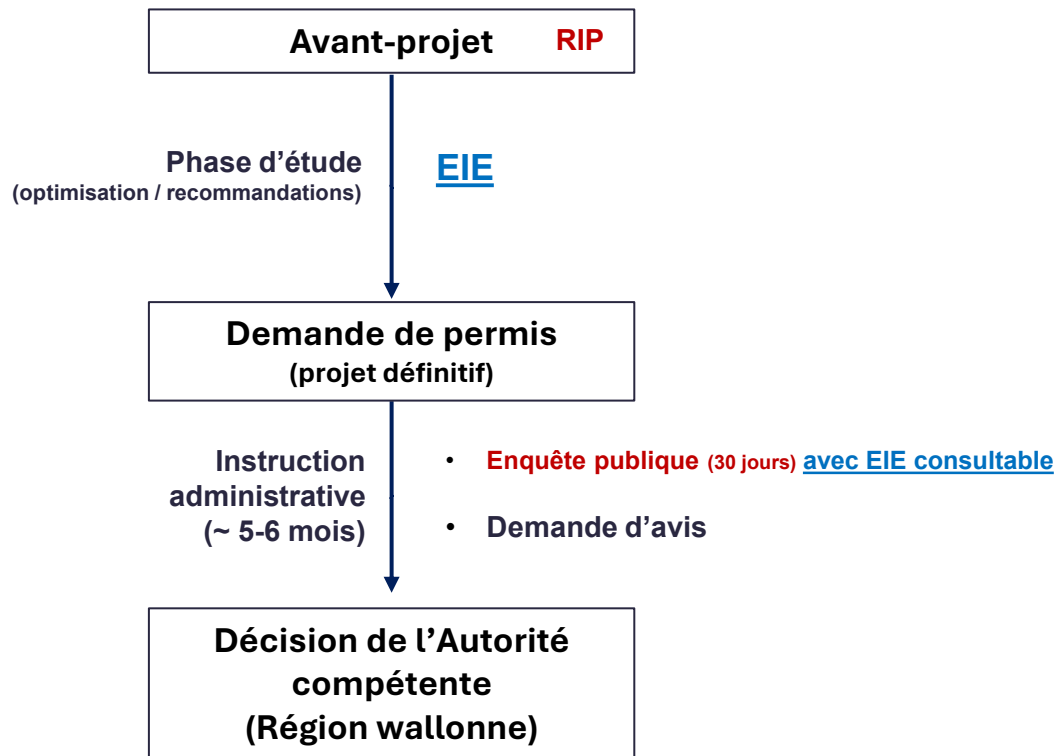
QU'EST CE QU'UNE EIE ?

- = Rapport d'expert indépendant joint à une demande de permis
- = Identifie, décrit et évalue les incidences sur l'environnement :
 - Effets directs / indirects
 - A court / moyen / long terme
 - Lors de la construction / exploitation / démantèlement
- = Evalue les alternatives possibles
- = Formule des recommandations à l'attention du Demandeur et de l'Autorité
- = Apporte des réponses aux demandes / remarques / suggestions du public
- = Outil d'évaluation, d'orientation, d'information et d'aide à la décision

L'EIE fera l'objet d'une évaluation par les Pôles Environnement et Aménagement du Territoire



L'EIE DANS LA PROCÉDURE DE DEMANDE DE PERMIS



CONTENU DE L'EIE

✓ Analyse des critères d'implantation

Distance à l'**habitat**
(Zone d'habitat au plan
de Secteur + Habitations
hors zones d'habitat)

Distance aux infrastructures
(Autoroutes, routes, lignes
HT, conduites de gaz,
radars, liaisons
hertziennes, etc.)

Distance aux **zones
d'intérêt biologique**
(zones boisées, Natura
2000, SGIB, etc.)

Localisation par rapport
aux **zones d'intérêt
paysager**

Localisation par rapport aux
autres **parc éoliens**
(en projet, autorisés ou
existants)

etc.



CONTENU DE L'EIE

➤ Milieu humain :

- ✓ Cadre de vie et paysage (photomontages)
- ✓ Patrimoine et biens classés
- ✓ Bruit (mesures du bruit ambiant et modélisations)
- ✓ Ombre mouvante
- ✓ Activités socio-économiques

➤ Infrastructures :

- ✓ Servitudes aviation civile et militaire
- ✓ Lignes haute-tension, pipeline
- ✓ Voiries, mobilité, sécurité



CONTENU DE L'EIE

➤ Milieu physique :

- ✓ Sol et sous-sol
- ✓ Eaux souterraines et eaux de surface
- ✓ Qualité de l'air ➔ Gain en CO₂ et autres polluants

➤ Milieu biologique :

- ✓ Description des habitats naturels sur le site et aux alentours
- ✓ Avifaune et chauves-souris : Relevés sur le terrain et bases de données externes



L'EIE ...

.... formule des recommandations

= mesures pour éviter / réduire / compenser les incidences négatives (si le projet était autorisé)

...tient compte des spécificités du projet

- ✓ Nombre et puissance des éoliennes
- ✓ Dimensions de la nacelle et du rotor
- ✓ Impacts cumulatifs avec les autres parcs voisins
- ✓ Impacts transfrontaliers

... tient compte des spécificités du site

➔ **Votre avis/connaissance des lieux est important**



VOTRE PARTICIPATION - RAPPEL

✓ **Réunion d'Informations Préalable (RIP)**

- **13/10/2026 (ce soir)**
- **PV de la RIP sera annexé à l'EIE**

✓ **Courrier (délai de 15 jours)**

- **Délai de 15 jours calendrier**
- **Adressé à la commune et au Demandeur !**

**Avant le
dépôt de
la
demande
de permis**

✓ **Enquête publique**

- **30 jours**

**Après le
dépôt**



Merci pour votre attention

Connecting expertise. Building trust.

Public



sertius

QUESTIONS/RÉPONSES



LES INTERVENANTS

Porteur de projet

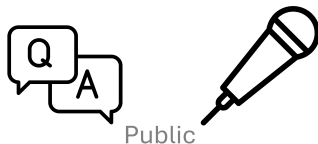
ASPIRAVI

Romain Leroy, Business Development Manager
Xavier Houdry - Business Development Manager
Wallonie
Maxime Vandeputte - Business Development
Manager

Bureau désigné pour réaliser l'étude d'incidences sur l'environnement (EIE)

SERTIUS

environmental consultant



POUR RETROUVER LES PRÉSENTATIONS DE CETTE RIP

<https://www.aspiravi.com/fr/projects/beaumont-n40>

